COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 Décembre 2012 à 19h00

SOUS LA PRESIDENCE DE : Charles SCHLOSSER, Maire
PRESENTS : DE POURTALES Jérôme, DESCHLER Annie, EHRSTEIN Laurent, FILSER Marie-Claude, JUNG Philippe, GOEHRY Paul, KNOBEL Alfred, LAEUFFER Frédérique, MULLER Jacques, PATOU PERROT Marie-Christine, SEITZ Roger, SPILL Bernard, SUSS Charles, ULLMANN Robert
EXCUSES : GAUBERT Claude, RICHERT Andrée, TOUMAZET Régine, TRAUTMANN Frédéric,
ABSENTS :
SECRETAIRE : Marie Claude FILSER
PROCURATION :

1) Désignation du secrétaire de séance

Marie Claude FILSER est désignée secrétaire de séance.

2) Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu de la séance du 23 Octobre 2012 est approuvé par les membres à l'unanimité – une rectification est apportée : Monsieur Jacques MULLER était absent lors de cette séance.

3) Avenant plus et moins value au marché de travaux de restauration du mur d'enceinte Nord Ouest au Fleckenstein pour le lot Serrurerie.

Le projet initial de travaux pour la tranche ferme est amendé selon les modifications suivantes :

- augmentation du linéaire de garde corps (4.00ml supplémentaires)
- fourniture, façonnage et pose de gardes corps en fer pur, en remplacement des gardes corps en acier doux prévus au marché initial.

Le présent avenant n° 01 a pour objet :

- d'augmenter, pour la tranche ferme, la masse des travaux suivant les devis de travaux complémentaires
- d'augmenter le montant initial du marché pour la tranche ferme de 3 106.58 €HT
- de diminuer le montant de la tranche conditionnelle 2 de 9 513,70 €HT

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer les avenants et à les notifier à l'entreprise SOBRIMA.

4) Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux supplémentaires sur la portion de mur éboulée au château du Fleckenstein

L'avenant aura pour objet d'intégrer au montant des travaux du marché de base, des travaux supplémentaires réalisés à la demande de la maîtrise d'ouvrage et conduisant à la révision de la rémunération du maître d'œuvres.

Ce point est retiré de l'ordre du jour faute d'éléments précis et justifiés par l'architecte.

5) Indemnités de conseil à la Trésorière de Wissembourg pour l'année 2012

Madame FISCHER – Trésorière de Wissembourg – présente le décompte de l'indemnité de conseil relatif à l'indemnité 2012.
Calculée selon un barème indexé sur le montant des dépenses, l'indemnité 2012 s'élève à 575,44 € bruts, soit 524.48 € nets.
Considérant l'assiduité et l'implication avec laquelle Madame FISCHER suit la comptabilité de la commune, les conseillers se disent unanimement favorables au versement de cette indemnité.

6) Demande de subvention formulée par le Club Vosgien pour la construction d'un abri pour randonneurs

Le club vosgien présente le projet de construction d'un abri pour randonneurs sur le site du chalet du Club Vosgien.
Le coût total de l'opération est estimé à 6 020,00 €HT
Une subvention est attendue du Conseil Général du Bas Rhin ainsi que de la Ville de Haguenau
Les conseillers suivent la proposition du club vosgien et approuvent que la commune de LEMBACH finance la fourniture du bois de charpente pour un montant de 540 €HT.

7) Demande de subvention annuelle formulée par la section « jeunes sapeurs pompiers de Woerth »

L'association de la section des jeunes sapeurs pompiers de l'unité territoriale de Woerth vient de se créer.
Elle a pour but de promouvoir le sens civique et de développer l'esprit de dévouement et de solidarité des jeunes de 11 à 18 ans.
Elle regroupe 11 jeunes issus des différentes communes du secteur dont 1 jeune de LEMBACH.
Afin de subvenir aux différentes dépenses de fonctionnement et de leur permettre d'acquérir un video projecteur le conseil décide d'allouer une subvention à l'association d'un montant de 50 € / jeune domicilé à LEMBACH.

8) Décisions budgétaires modificatives

Pour maintenir l'équilibre des budgets le conseil municipal décide d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

BUDGET COMMUNE :

Annulation des crédits prévus le 12/09/2012 :

Chap 021 c/1328 en recettes :	+172.50 €
Chap 021 c/1328 en dépenses :	- 172.50 €

Ouverture de nouveaux crédits :

Chap 13 c/1328 en recettes :	+172.50 €
Chap 13 c/1328 en dépenses :	+172.50 €

BUDGET EAU :

Transfert de crédit :

Chap 012 c/621 en dépenses : - 3 000 €
Chap 011 c/615 en dépenses : + 3 000 €

BUDGET CAMPING :

Transfert de credits :

Chap 011 c/618 en dépenses : - 4 000 €
Chap 011 c/6283 en dépenses : - 1 000 €
Chap 012 c/6411 en dépenses : + 5 000 €

9) Révision des tarifs des contrats annuels au camping

En raison d'une hausse du taux de TVA sur les hébergements de plein air de 5,5% à 7%, le bilan de l'année 2012 accuse un manque à gagner pour la commune.
Les contrats de location annuelle ayant été établis en décembre 2011 pour l'année 2012, la TVA était calculée sur le taux alors en vigueur, soit 5.5%. Or en début d'année 2012 le taux réduit est passé à 7%.

La commune avait décidé de ne pas répercuter cette hausse pour les campeurs annuels et avait maintenu le prix TTC établi lors de la signature des contrats.
Mais pour maintenir l'équilibre du budget en 2013, il est nécessaire de revoir le prix HT de location annuelle d'un emplacement.
Après discussion, les conseillers décident d'augmenter les tarifs de 3% pour les locations annuelles et de 2% pour les entrées passagers.

10) Nouvelles rédactions des contrats de fermages

Depuis les années 1995, les contrats de fermage sont reconduits par tacite reconduction chaque 9 ans.
En raison des changements d'exploitants les contrats de fermages ont été revus, réédités et actualisés.
Lecture faite de la liste des parcelles communales données en fermage aux exploitants agricoles et après discussion sur les tarifs de location,
Le conseil décide :

- D'autoriser le maire à signer les contrats.
- De louer les terres communales au prix de 0.65 €/l'are (base de calcul pour l'année 2013) indexé annuellement selon l'indice national des fermages : texte de référence ; Article L411 – 11
- De reconduire le bail pour la location des pâturages au GAEC Breitenbucher pour une durée de neuf ans selon les mêmes conditions tarifaires que les fermages agricoles.

11) Présentation du rapport sur l'eau

Le Maire présente au conseil le rapport sur l'eau de l'année 2011 retraçant les conclusions de l'ARS

Le rapport est consultable en Mairie et sur le site internet de la commune.

12) Locations des logements communaux

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales mentionnant les attributions que le conseil municipal peut déléguer au Maire, les conseillers décident de charger le Maire, Charles SCHLOSSER, pour la durée de son mandat de la délégation suivante :

- le Maire est autorisé à signer les baux de locations pour les logements communaux

De plus, le conseil municipal décide de fixer le prix de location de deux logements vacants :

- Grand logement de l'école : 480 €
- Maison communale à MATTSTALL : 500 €

13) Attribution des primes de Noël

Le Maire rappelle aux conseillers que les primes de Noël sont à prévoir pour les agents du service d'entretien (mairie et école) – les autres agents bénéficiant d'un régime indemnitaire statutaire.

Les conseillers décident de reprendre la même base de calcul que les années précédentes.

14) Création d'une route forestière intercommunale

Le Maire donne connaissance au conseil municipal du projet de création d'une piste forestière intercommunale reliant Lembach – Wingen et Climbach
Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont le montant total s'élève à 111 042,80 €HT (travaux + maîtrise d'œuvre) pour 2km500 de piste forestière et 4 places de dépôt.

Le conseil municipal, sur avis de la commission « agriculture et forêt » décide :

- D'approuver le projet qui lui a été présenté, notamment les modalités de son financement
- D'assumer la maîtrise d'ouvrage pour la totalité des travaux
- Sollicite l'octroi d'une aide publique
- Désigne l'Office National des Forêts en tant que Maître d'œuvre
- Donne pouvoir au Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au prochain budget.

15) Détermination des tarifs du bois

Sur avis de la commission « agriculture et forêt » le conseil municipal décide de fixer les tarifs de vente du bois pour l'année 2013 comme suit :

Bois d'industrie :	Hêtre = 43 € Chêne = 41 €
Bois sur pieds :	Hêtre = 11 € Chêne = 10 €
Bois provenant de houppiers :	Hêtre = 6 € Chêne = 4 €
Cession en stères :	Hêtre ou Chêne = 50 €

16) Divers

Le Maire informe les conseillers qu'une réunion s'est tenue avec les membres représentant de la paroisse au sujet de la rénovation de l'église protestante.
Il rappelle que cette opération est inscrite dans le contrat de territoire pour l'année 2014.
Néanmoins pendant l'année 2013 devra être menée une réflexion sur les travaux à prévoir et les aménagements nécessaires au fonctionnement du culte.

Le Maire donne lecture de la copie qui lui a été adressée, du courrier rédigé par l'association APFLE à Madame la Sous Préfète sur le risque de pollution des sols par l'épandage des boues de station d'épuration conformément au plan d'épandage prévu par le SDEA.
Le courrier posant un certain nombre de questions sur ce plan d'épandage ainsi que sur la règlementation, des éléments de réponse seront formulés à l'association par le conseil municipal.

Aucun autre point divers n'étant abordé, la séance est close à 20h50.

Le Maire,
Charles SCHLOSSER

MAIRIE DE LEMBACH
Bas-Rhin

La secrétaire de séance
Marie Claude FILSER